

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 24 AVRIL 2023 – Délibération n°062

L'an deux mil vingt trois et le vingt quatre avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	29	25

Date de la convocation
24/04/2023

Date d'affichage de la convocation
18/04/2023

Secrétaire de séance : Françoise CAPUS

Présents : ALMIRE Yvan - ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - FOS Mariana - LAYRAL Rémi - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - MURET Yvain - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle

Absents : RAGOT Annie - BORIE Nina - BOUDIAS DECROIX Nathalie (pv à Mélanie BRUNET) - FABRE Emilie - LABRO Isabelle - LAURAIN Damien (pv à André CARNAC) - JARROUSSE Caroline (Pv à Clémence ANGLADE)

Objet

**CONVENTIONS DE SERVITUDE A ENEDIS
PRE DE LA LAVAGNE
LES VALLESTES**

Monsieur le maire explique que deux conventions de servitude doivent être signées avec ENEDIS pour l'enfouissement de lignes électriques souterraines et/ou la création de postes de transformation électrique situés « au pré de la Lavagne (Villeplaine) et « aux Vallestes » (Recoules Prévinquières).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec ENEDIS concernant les travaux situés au Pré de la Lavagne et aux Vallestes et à signer les actes authentiques de constitution de servitude devant notaire relatif à cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
le Maire, Edmond GROS

